

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition du 24 novembre 2020: «Contre l'arrêt des subventions
aux cours de gymnastique seniors organisés par Pro Senectute».**

Rapport de M. Didier Lyon.

La pétition P-434 a été renvoyée en commission le 24 novembre 2020. La commission, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, l'a étudiée lors de ses séances des 21 décembre 2020 et des 15 mars et 31 mai 2021 et, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, du 15 juin 2021. Le rapporteur remercie M. Philippe Berger pour ses excellentes notes de séance.

Texte de la pétition

Voir annexe

Séance du 21 décembre 2020

Audition de M. Olivier Chabloz, pétitionnaire

Le président précise tout d'abord que cette subvention dépend du département de M^{me} Barbey-Chappuis.

M. Chabloz indique que c'est lors du dernier cours qu'il leur a été annoncé que le prix passait de 60 francs à 366 francs par année, et explique que lorsqu'ils ont demandé pourquoi il en était ainsi, il leur a été répondu que c'était parce que la Ville arrêta de verser sa subvention. Il ajoute que cette réponse leur a paru insatisfaisante, raison pour laquelle ils ont lancé cette pétition, transmise au Conseil municipal avec M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Kitsos en copie. Il précise que M^{me} Barbey-Chappuis a répondu que Gym Seniors ayant été repris par Pro Senectute en 2018 les critères d'éligibilité pour la réception de subventions n'étaient plus remplis, étant donné leurs moyens importants à disposition.

Il indique que suite à cela il a écrit à Gym Seniors qui a bien confirmé qu'ils avaient été repris par Pro Senectute, tout en précisant que leur financement était néanmoins distinct de celui de Pro Senectute.

Il rappelle que la Ville rémunérait il y a quelques années les moniteurs des cours, avant de passer à un système de subvention à Gym Seniors.

Il explique que si l'association a pu maintenir le tarif deux ans après la cessation de la subvention en puisant dans ses fonds propres, elle ne dispose plus maintenant de suffisamment d'argent pour se le permettre.

Un commissaire demande combien de personnes sont inscrites à ces cours. M. Chabloz répond qu'il n'a pas les chiffres en tête, mais indique que Gym Seniors serait en mesure de les fournir.

Un commissaire demande quelle est la fréquence de ces cours et combien de temps ils durent. M. Chabloz répond qu'ils ont lieu une fois par semaine, et qu'ils durent une heure.

Une commissaire demande à M. Chabloz s'il a pris contact avec Pro Senectute pour obtenir davantage de renseignements. M. Chabloz répond par la positive, précisant qu'il a pu les contacter par l'intermédiaire de Gym Seniors, et qu'ils lui ont répondu qu'ils ne pouvaient pas subventionner ces cours.

Une commissaire indique qu'elle souhaite apporter son témoignage en tant que bénéficiaire de ces cours, pour en dire l'importance et le succès, et précise qu'avant la période du Covid des participants étaient déjà refusés faute de moniteurs en nombre suffisant. Elle déplore ensuite l'augmentation spectaculaire des tarifs tels qu'indiqués précédemment, et constate que cela écartera toute une partie de la population, et en particulier les femmes qui bénéficient de petites retraites.

Un commissaire souhaite savoir si chaque membre doit payer les 366 francs précités, et demande confirmation du fait que les cours ont lieu toute l'année à l'exception des vacances scolaires. M. Chabloz répond aux deux questions par l'affirmative.

Le président remercie M. Chabloz pour ses explications et ses réponses, et lui indique qu'il sera tenu au courant de la suite du traitement de sa pétition. Il demande ensuite aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cet objet.

Une commissaire dit sa surprise face à l'arrêt de cette subvention, constatant qu'il s'agit d'une augmentation énorme pour les usagers, et ce alors qu'il est essentiel de permettre aux personnes âgées de rester en bonne santé. Elle ajoute qu'il conviendrait tout de même d'auditionner Pro Senectute pour voter en toute connaissance de cause sur ce dossier.

Le commissaire propose d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Kitsos. Le président relève qu'il ne serait pas forcément opportun d'auditionner M^{me} Kitsos, étant donné qu'il est délicat de lui demander de se positionner sur le dossier d'une collègue, à savoir M^{me} Barbey-Chappuis. Il propose ensuite aux commissaires de passer au vote concernant l'audition de Pro Senectute et/ou de Gym Seniors.

La commission vote l'audition de Pro Senectute et/ou de Gym Seniors dans le cadre de la pétition P-434 à l'unanimité des membres présents, soit par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

La commission vote l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis dans le cadre de la pétition P-434 par 11 oui (1 EàG, 4 S, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 3 abstentions (Ve).

Une commissaire fait observer que certaines des lignes des subventions à Gym Seniors dépendent aussi du département de M^{me} Kitsos, et suggère par conséquent au président de réserver à la commission la possibilité d'auditionner M^{me} Kitsos si nécessaire après les deux auditions déjà votées.

Séance du 15 mars 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports ainsi que de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP

M^{me} Barbey-Chappuis remercie tout d'abord la commission pour son invitation. Elle indique ensuite qu'elle sera rapidement amenée à passer la parole à M^{me} Bonvin, étant donné que c'est une décision administrative et non politique qui est concernée par cette pétition.

Elle précise néanmoins que cette audition est l'occasion de rappeler que la Ville propose des prestations pour tous les âges dans le domaine du sport, et ce y compris pour les personnes plus avancées dans la vie.

Elle fait observer à ce propos que des études menées au niveau suisse permettent de constater un essor de la pratique du sport chez les plus de 45 ans, faisant remarquer que les gens sont globalement de plus en plus en forme à un âge avancé.

Elle dit en ce sens son souhait de développer encore davantage une offre pour cette catégorie de la population. En revenant ensuite au vif du sujet, elle explique que la décision de ne plus octroyer la subvention en question a été prise en 2018 sur des critères administratifs, et indique que l'octroi de celle-ci ne correspondait tout simplement plus aux critères de subvention du Service des sports. M^{me} Bonvin commente ensuite une présentation permettant de mieux fixer le cadre général et particulier de la question abordée dans la pétition.

Elle rappelle à ce propos que le Service des sports n'a jamais subventionné Pro Senectute, mais l'association Gym Seniors. Elle explique que Pro Senectute et l'association Gym Seniors ont fusionné en 2018; la Ville a reçu une demande de la part de Pro Senectute et, en vertu de l'application du règlement encadrant les subventions de la Ville de Genève, n'a pas versé de subvention (demande non recevable).

Elle ajoute d'ailleurs qu'aucune demande de subvention n'a ensuite été déposée par Pro Senectute. Elle passe ensuite en revue la chronologie des faits, rappelant notamment que l'association Gym Seniors avait peu de besoins pour son activité.

La reprise de ses activités par Pro Senectute a été annoncée pour 2017 lorsque M^{me} Sumi, présidente de Gym Seniors, avait signifié sa volonté de quitter la tête d'une structure qu'elle avait largement contribué à mettre sur pied. Cette fusion avait mené à la cessation de la subvention de la Ville de Genève qui la soutenait en raison de l'application du règlement de la Ville de Genève sur les subventions. Cette fusion a été retardée en raison de questions liées au paiement de la TVA par l'association Gym Seniors. Dès lors, la fusion avec Pro Senectute avait été repoussée à 2018. Dès lors, la Ville de Genève a soutenu en 2017 l'association Gym Seniors.

Dès 2018, suite à la fusion, la demande de subvention a été faite par Pro Senectute. Elle explique que cette demande a été refusée en 2018 mais également en 2019 en raison de la situation financière de Pro Senectute. Elle précise donc que le refus de soutien était en lien avec la recevabilité de la demande par Pro Senectute (fonds propres importants, subventions par le Confédération importantes, ratio). Elle passe à ce titre en revue les critères de refus, qui expliquent pourquoi, sur une base réglementaire, la subvention n'a pu être attribuée. Elle note que cette même démarche s'applique d'ailleurs à toutes les associations sportives de la Ville.

Elle relève ensuite que Pro Senectute dispose d'actifs immobilisés importants et de montants conséquents d'aide par les collectivités publiques. Elle déclare plus généralement, comme l'a indiqué précédemment M^{me} Barbey-Chappuis, que la Ville soutient le sport des seniors et que cette décision n'est pas une volonté de ne pas soutenir le sport pour cette tranche de la population.

D'ailleurs, le Service des sports a une offre destinée à ce public attrayante et très attractive financièrement, avec par exemple des sessions de 10 cours pour 20 francs soit 2 francs la séance. Ces prix défient donc toute concurrence. Elle cite également le soutien via le Fonds Zell pour ces activités.

Questions-réponses

Un commissaire demande s'il est exact que c'est la Ville elle-même qui propose les cours présents dans l'offre de sport destinée aux seniors de la dernière page de la présentation précédente. M^{me} Bonvin le confirme, ajoutant que ce catalogue d'offres est revu régulièrement. M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'elle mène actuellement une réflexion concernant cette offre destinée aux seniors, faisant observer que des seniors en bonne forme souhaiteraient pouvoir accéder éga-

lement à l'offre d'activités destinées aux adultes. Elle précise que la réflexion a pour but d'adapter au mieux l'offre en ce sens.

Un commissaire demande confirmation du fait que c'est bien la Ville qui propose ce type de prestations, et non pas des associations, souhaitant savoir en outre si la Ville subventionne aujourd'hui des associations proposant des offres d'activités sportives aux personnes âgées. M^{me} Bonvin répond en premier lieu que la Ville achète des prestations à des tiers pour les proposer ensuite aux personnes âgées dans le cadre de ses prestations sportives, et secondement que la Ville subventionne des clubs de sport qui dispensent de prestations destinées aux seniors.

Une commissaire remercie les auditionnées pour la clarté de leurs explications. Elle déclare que si les commissaires ont eu la chance de bénéficier de la présentation projetée plus haut, elle relève que la communication auprès des personnes concernées s'est avérée plus problématique, et que ces manques ont pu susciter une réaction amère contre la Ville de la part des pétitionnaires, et souhaite connaître la position des auditionnées sur cette question.

M^{me} Barbey-Chappuis note que le problème ne vient pas de la Ville, mais qu'il conviendrait à ce titre de procéder peut-être à une audition de Pro Senectute pour en savoir plus sur leur communication auprès des usagers de l'offre proposée jadis par Gym Seniors.

M^{me} Bonvin indique à ce propos que le Service des sports a beaucoup échangé avec Pro Senectute sur ce point, mais qu'elle ne sait pas ce que l'association a communiqué à leurs usagers de cette activité. Elle relève que cette dernière a néanmoins bien compris la position de la Ville de Genève impliquée par le respect de ses propres règlements en matière de subventions, étant donné que Pro Senectute n'a pas déposé de demande pour l'octroi d'une telle subvention, ni en 2019 ni en 2020.

M^{me} Barbey-Chappuis se demande en ce sens pourquoi cette pétition demandant la reprise du subventionnement aux activités jadis menées par Gym Seniors est déposée seulement maintenant, rappelant que le subventionnement a cessé en 2018 déjà. M^{me} Bonvin ajoute que selon leurs informations ce passage des cotisations de 60 francs à 360 francs ne date pas de 2021, mais avait été pratiqué avant.

Une commissaire remercie les auditionnées pour leurs explications. Précisant qu'elle suit des cours avec Gym Seniors, elle avait aussi reçu une lettre d'information indiquant le passage de Gym Seniors à Pro Senectute et une grande augmentation des frais de participation annuels vu la cessation des subventions; elle déclare ne pas trouver cela très honnête. Elle demande ensuite si la Ville subventionne aussi des cours de yoga et de qi gong. M^{me} Barbey-Chappuis remercie tout d'abord cette dernière pour l'information concernant le courrier reçu concernant l'augmentation de l'abonnement annuel, précisant son souhait de pouvoir

en prendre connaissance. Pour ce qui est de la question posée, elle déclare que l'expérience conduite l'été passé avec les prestations offrant notamment des cours de yoga gratuits et sans inscription sera reconduite cet été.

M^{me} Bonvin précise que des cours de yoga sont aussi accessibles au long de l'année, indiquant qu'outre le yoga, le Pilates et le taekwondo sont également proposés. Elle ajoute plus globalement que l'offre est aussi calibrée par rapport au succès qu'elle rencontre ou non, et que celle-ci aura vocation à se baser de plus en plus sur l'âge «physique» (forme physique) et non sur l'âge biologique (âge).

Un commissaire souhaite en savoir davantage sur l'articulation existant entre les prestations achetées et les subventions aux associations, et demande confirmation du fait que la Ville achète de telles prestations aux associations. M^{me} Bonvin répond par la positive, indiquant que la Ville lance un appel d'offres et que les associations y répondent. Le choix est ensuite fait sur cette base.

Une commissaire remercie les auditionnées pour leurs explications très claires qui aideront à la tenue du débat, ainsi que pour leur reconnaissance d'une séparation nécessaire entre âge réel et âge physique, précisant pratiquer elle-même un sport qui a priori n'est pas habituellement destiné aux personnes de sa tranche d'âge. M^{me} Bonvin confirme cette posture et indique que certaines activités ont du succès pour des tranches d'âges qui n'avaient pas été imaginées, comme la participation à la boxe féminine. Elle ajoute que le nordic walking et les randonnées témoignent aussi de cet état de fait.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la répartition des cours proposés par la Ville sur le territoire, souhaitant en particulier savoir s'il existe un équilibre entre rive gauche et rive droite. M^{me} Bonvin répond que cet équilibre est constamment recherché par la Ville, mais précise qu'outre cette volonté la répartition dépend également de facteurs concrets, tels que l'existence de salles et de terrains adaptés aux besoins, et de citer parmi eux les écoles ou les infrastructures sportives de la Ville. M^{me} Barbey-Chappuis évoque l'existence d'activités prenant place à Varembe ou au départ de Varembe, d'autres au stade de Richemont, et d'autres encore sur les bords du lac, et fait observer que cela démontre bien que l'offre est répartie sur le territoire.

Un commissaire souhaite savoir si, parmi le catalogue des 26 activités sportives offert par la Ville, certaines sont proches de celles qu'effectuent Gym Seniors. M^{me} Bonvin répond par l'affirmative, précisant que les tarifs se situent d'ailleurs plus près des 60 francs que des 366 francs. Elle fait observer à ce propos que la comparaison de prix doit aussi tenir compte du nombre de cours dispensés. Par exemple, les cours proposés par Gym Seniors sont des cours annuels

alors que certains cours avant étaient des cours sur des périodes plus courtes. Il faut donc pondérer ces tarifs pour comparer les coûts pour les participant-e-s.

Un commissaire constate que les informations des pétitionnaires semblent ne pas être les mêmes que celles fournies ce soir par M^{me} Barbey-Chappuis et sa collaboratrice, et en demande confirmation à la magistrate. M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'elle ne peut pas confirmer cela, étant donné qu'elle ne sait pas combien de cours sont couverts par cette cotisation de 366 francs.

Une commissaire relève que sur le site de la Ville concernant les activités seniors, les inscriptions se font uniquement en ligne, et demande si cela peut limiter l'accès au cours. M^{me} Barbey-Chappuis précise que ces inscriptions peuvent aussi se faire par téléphone si nécessaire.

M^{me} Bonvin ajoute qu'une étude a montré que cela suscitait même une augmentation de la participation plutôt qu'une baisse et que lors du changement de système un accompagnement a été mis en place par le Service des sports. Elle confirme également qu'en cas de problème d'inscription les collaborateurs sont à disposition et accompagnent les gens pour les inscriptions.

M^{me} Barbey-Chappuis déclare être néanmoins très attentive au fait que le numérique ne doit pas constituer une barrière à l'accès aux prestations. Le président remercie les auditionnées de leurs explications et de leurs réponses. Il demande ensuite aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cet objet.

Une commissaire, notant que les explications de M^{me} Barbey-Chappuis ont été assez claires, indique qu'il pourrait être opportun de classer cette pétition. Elle demande s'il y aurait tout de même possibilité, ce faisant, d'adresser un courrier aux pétitionnaires pour les inciter à s'adresser à Pro Senectute sur cette question.

Un commissaire rappelle que la commission avait voté en faveur de l'audition de Pro Senectute et/ou de Gym Seniors, et qu'il convient donc de procéder à cette audition avant de se prononcer sur l'objet lui-même.

Une commissaire note que cette audition à venir est très importante, et qu'elle sera l'occasion d'inciter Pro Senectute à adresser un courrier informatif précis aux participants des cours de feu Gym Seniors.

Le président relève que cela serait d'autant plus important qu'il est injuste que la Ville soit accusée de respecter son règlement, alors que la suppression de la subvention précitée s'est en l'occurrence décidée sur la base de bons motifs. Comme aucune autre proposition ne se manifeste, il indique aux commissaires qu'il sera donc procédé à l'audition déjà prévue, et qu'il appartiendra ensuite à la commission de décider du sort qu'elle souhaite réserver à cette pétition.

Séance du 31 mai 2021

Audition de M. Joël Goldstein, directeur, et de M^{me} Howald, de Pro Senectute Genève

Le président rappelle tout d'abord le contexte ayant mené à cette pétition, évoquant la communication qui a été faite aux participants du cours de Gym Seniors quant à la fin prochaine des cours du fait de l'arrêt de leur subventionnement par la Ville.

M. Goldstein précise que Pro Senectute n'a pas communiqué sur la fin des cours, mais sur le fait que ceux-ci passaient de 60 à 366 francs par année. Il rappelle que cette communication a fait état du fait que Gym Seniors ne bénéficiait pas d'une subvention en tant qu'association, mais uniquement pour assurer une réduction aux habitants de la ville de Genève.

Le président le confirme, rappelant que la Ville retire cette subvention étant donné que les critères permettant son attribution ne sont plus remplis.

M^{me} Howald indique que la subvention de la Ville n'a jamais été utilisée pour Gym Seniors Genève, mais uniquement pour réduire le prix accordé aux habitants de la Ville. Elle relève que la cessation de celle-ci provient à cet égard d'une mauvaise connaissance du système de la part de M^{me} Barbey-Chappuis. Elle précise que la question n'était pas de subventionner une structure pour la faire vivre, mais de permettre qu'elle soit plus accessible aux habitants. Elle indique qu'une plainte avait été envoyée à M. Berset qui y a répondu très aimablement, expliquant pourquoi Pro Senectute et Gym Seniors augmentaient leurs prix.

Une commissaire indique que d'après son souvenir Gym Seniors était une association subventionnée par la Ville car elle répondait aux critères d'attributions des subventions, et que celle-ci a été englobée dans Pro Senectute en 2018. Elle souhaite savoir dès lors pourquoi la lettre n'a pas été envoyée à ce moment-là aux participants pour les avertir de ce fait, étant donné qu'il était assez clair qu'à partir de là l'association ne serait plus subventionnée. Relevant ensuite que Pro Senectute est une grande structure qui dispose d'un budget assez intéressant, elle demande pourquoi il n'a pas été décidé de faire profiter les cours de Gym Seniors des tarifs qui étaient pratiqués lorsque la Ville de Genève subventionnait les cours. Elle conclut en indiquant que si Pro Senectute délivre d'excellentes prestations, elle dispose aussi d'un budget conséquent.

M^{me} Howald indique qu'à l'heure actuelle 50% du budget de l'association est assurée par la Confédération, tandis que la moitié restante provient d'autres sources. Elle relève à ce titre qu'à Genève, ni les communes, ni le Canton, ne subventionnent Pro Senectute. Elle dit sur ce point qu'elle fonde beaucoup d'espoir pour que les discussions qui ont lieu entre les communes et le Canton dans le cadre de la LRT puissent enfin aboutir et permettre un financement de la part de

ces acteurs. Elle fait observer que la prolongation de ces discussions fait que Pro Senectute a accumulé ces dernières années des déficits, et indique que le nombre de personnes reçues à la consultation sociale est régulièrement communiqué aux communes respectives pour qu'elles se rendent compte de son importance. Elle conclut qu'il n'existe donc aucun lien entre le subventionnement qui n'a pas été accordé au niveau communal et cantonal ces dernières années, et le fait que la Ville ne subventionne plus le rabais accordé précédemment par Gym Seniors sur les cours destinés aux habitants de la Ville.

M. Goldstein ajoute que Pro Senectute n'a pas communiqué l'arrêt de ce subventionnement dès 2018, car ils ont cherché à continuer à négocier pour que la Ville continue de payer ce rabais destiné à ses habitants, mais sans succès. Il indique que c'est seulement à partir de ce moment-là que l'augmentation a été communiquée à Gym Seniors. Il explique qu'au même titre que la consultation sociale et le foyer de jour, Gym Seniors dispose d'un budget propre de 800 000 francs. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) subventionne les prestations Sport et mouvement des organisations cantonales comme Pro Senectute pour répondre aux dispositions de lutte contre l'isolement et la précarité. A Genève, ce montant s'élève à 127 000 francs. Il déclare que l'activité n'a pas de but lucratif, mais précise que Pro Senectute ne veut pas perdre d'argent sur ces activités, et fait observer que maintenir le prix des cours à 60 francs par année reviendrait à pratiquer une tarification qui inclurait automatiquement un déficit. Il rappelle sur ce point que c'est la Ville qui avait initialement proposé de faire des cours à 60 francs en les achetant à Pro Senectute, ce qui ne constituait pas une subvention. Il note que ce n'est qu'ensuite que la Ville avait décidé de verser directement le montant permettant de maintenir le prix à 60 francs, car elle avait demandé que les inscriptions à Gym Seniors Genève se fassent désormais par internet.

Le président demande quels étaient les montants versés par la Ville.

M. Goldstein répond qu'elle s'est tout d'abord élevée à 10 000 francs, puis à 20 000 francs.

M^{me} Howald rappelle que la décision définitive de la Ville n'a été signifiée que le 5 décembre 2019, à la suite de quoi Pro Senectute a rapidement informé les participants aux cours de Gym Seniors.

Un commissaire demande confirmation du fait que les 366 francs couvrent 30 cours par année.

M. Goldstein répond par la positive.

Le président demande confirmation du fait que, si la Ville accorde de nouveau sa subvention aux cours, Pro Senectute reviendra sur un tarif de 60 francs.

M. Goldstein répond par la positive.

Une commissaire demande confirmation du fait que Gym Seniors a été englobée dans le système de gestion de Pro Senectute.

M. Goldstein répond par la positive, précisant qu'il s'agit maintenant d'une prestation comme le foyer de jour ou la consultation sociale.

Un commissaire souhaite savoir combien de personnes sont inscrites à ces cours.

M. Goldstein répond que ces quatre cours concernent généralement 70 personnes.

Une commissaire demande si la majorité d'entre elles provient de la Ville de Genève.

M. Goldstein répond par la positive, précisant que ces personnes constituent l'essentiel des participants aux cours, mais indique ne pas avoir de chiffres à ce propos.

Une commissaire demande pourquoi Pro Senectute ne payerait pas elle-même pour permettre aux personnes inscrites aux cours de Gym Seniors de continuer à bénéficier des tarifs subventionnés à l'époque par la Ville.

M. Goldstein répond que les caisses de Pro Senectute ne sont guère pleines, et que l'association accroît son déficit de 1 000 000 de francs par année environ.

Le président relève que le rapport d'activité de Pro Senectute fait pourtant état d'une subvention de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs par année.

M^{me} Howald rétorque que cette somme concerne uniquement les foyers de jour, et qu'il s'agit là d'un contrat de prestation passé entre l'association et le Canton. Elle note que l'association parvient à survivre pour l'instant grâce à la Loterie romande, qui leur accorde un montant, en attendant que les communes et le Canton parviennent à s'entendre. Elle précise néanmoins que celle-ci a notifié qu'elle arrêtera de les subventionner au 31 décembre 2021. Elle indique que deux solutions seront alors à envisager pour que l'association survive, à savoir soit la clôture du programme de consultation sociale individuelle, dont 50% est assuré par la Confédération via un contrat de prestation avec l'OFAS, soit l'abandon d'une partie du programme de prestations d'aides à domicile.

Un commissaire souhaite savoir pour quelles raisons Gym Seniors a été intégrée dans Pro Senectute.

M. Goldstein indique que Pro Senectute versait précédemment 127 000 francs de subventions reçues à Gym Seniors, mais explique qu'à un certain point la

Confédération a refusé de payer une subvention qui allait à un sous-traitant de Pro Senectute. Il explique que c'est pour cette raison que Pro Senectute et le comité de Gym Seniors ont travaillé ensemble à régulariser cette situation, via une intégration de la seconde dans la première. Il rappelle que cette fusion par intégration a eu lieu en 2018.

Le président constate que l'activité de Gym Seniors coûte 800 000 francs alors que la subvention ne s'élevait qu'à 20 000 francs et demande des éclaircissements sur ce point.

M. Goldstein répond en indiquant que seuls quatre cours du programme étaient concernés par la subvention de 20 000 francs, ceux-là même dont le tarif est passé de 60 à 366 francs.

Le président constate que deux types de dons apparaissent dans les comptes de l'association, et cite premièrement 809 000 francs sous la catégorie dons, legs et collectes de fonds, et 1 500 000 francs sous la catégorie des dons des fondations. Il relève par conséquent que ce sont les dons des fondations qui permettent à Pro Senectute de survivre, et que ceux-ci ont été utilisés à hauteur de 1 100 000 francs.

M^{me} Howald le confirme.

M. Goldstein ajoute que Pro Senectute dispose des fonds d'aides sociales de différentes fondations, ce qui leur permet d'éviter d'avoir à engager elles-mêmes des assistants sociaux. Il cite également le fonds d'aide provenant de l'AVS, ainsi que des fonds privés. Il indique enfin que Pro Senectute distribue en aides financières environ 1 000 000 de francs par année.

Un commissaire demande quels sont les prix des autres cours.

M^{me} Howald répond que les cours de gym sont les seuls que Pro Senectute vend, et relève que leur prix s'élève également à 366 francs dans les autres cantons. Elle ajoute que Pro Senectute Genève voudrait aussi pouvoir offrir d'autres cours comme dans d'autres cantons, mais explique que cela est impossible tant qu'aucune assurance n'est donnée quant à la suite du financement de l'association après le 31 décembre 2021, et dit son inquiétude à ce sujet.

Une commissaire indique se mettre à la place des personnes qui payaient 60 francs à l'époque, et doivent maintenant payer 366 francs, et relève que cela fait une grosse différence. Elle demande en ce sens aux personnes auditionnées quelle est leur stratégie de recherche de fonds pour pallier la disparition des 20 000 francs précédemment accordés par la Ville.

M. Goldstein répond qu'ils ont écrit au médecin cantonal et à la conseillère administrative, mais sans succès. Il relève néanmoins que grâce aux fondations

privées, ces cours peuvent tout de même rester à des prix intéressants, relevant à ce titre que la Fondation Roth a acheté des cours à hauteur de 10 000 francs.

M^{me} Howald ajoute que diverses possibilités pour faire face à cette augmentation des tarifs ont été mentionnées très clairement dans le courrier adressé aux participants, en leur indiquant qu'une demande de soutien pouvait être adressée pour les plus modestes d'entre eux.

Une commissaire souhaite savoir si Pro Senectute proposait une prestation similaire avant d'absorber Gym Seniors.

M. Goldstein répond par la négative.

Un commissaire annonce une question sur le milieu social des personnes participant aux cours de Gym Seniors. Constatant sur ce point que si beaucoup de personnes âgées ont des difficultés financières elles constituent statistiquement la génération globalement la plus riche, il souhaite savoir si des demandes de subventionnement de leur part leur sont adressées.

M. Goldstein répond que sur l'ensemble des cours de Gym Seniors l'on retrouve tout type de budgets chez les participants. Relevant plus généralement que si la plupart des personnes âgées arrivent à joindre les deux bouts, 20 000 sur 80 000 personnes touchant l'AVS à Genève sont au bénéfice des prestations complémentaires. Il dit en ce sens la volonté de Pro Senectute que l'aide contre l'isolement et le soutien à la socialisation puissent être accessibles à tous. Il explique ensuite que ces cours ont connu un déficit de 300 000 francs en 2020 étant donné qu'ils n'ont pu avoir lieu, et indique qu'une campagne publicitaire a été récemment menée pour encourager les gens à revenir. Il conclut que s'ils pouvaient pratiquer les tarifs précédents ils le feraient, étant donné qu'ils n'ont pas d'intérêt à garder cet argent.

M^{me} Howald indique que cette campagne publicitaire a consisté en des capsules dans les TPG, l'envoi de catalogues de cours et des affiches dans le Canton. Elle ajoute que Pro Senectute mène des recherches de fonds constantes auprès de donateurs privés et de fondations pour assurer cette prestation, et précise que c'est grâce à cela que la démarche de communication précitée a pu être financée, pas un seul franc n'ayant été sorti pour cela du budget ordinaire. Elle explique que la stratégie de recherche de fonds est simple, et que chaque projet donne lieu à une campagne de récolte.

Un commissaire relevant que le Service des sports de la Ville de Genève offre le même type de cours, il demande quelle est la différence des cours proposés par Pro Senectute, et quel est l'intérêt des personnes participant à ces cours de s'y inscrire plutôt qu'à ceux proposés par la Ville.

M. Goldstein indique que la plus-value des cours Gym Seniors réside dans le fait qu'ils sont donnés par des gymnastes professionnels qui donnent des cours

pour lesquels ils ont été formés selon les normes Enseignement sport adulte (ESA) de l'Office fédéral du sport. Il note ainsi qu'ils se distinguent par une approche spécialisée auprès des personnes âgées.

M^{me} Howald relève que si les gens sont si nombreux à profiter des différentes prestations de Pro Senectute, c'est en partie dû au sérieux du suivi et à l'accès facilité aux fonds fédéraux. Elle ajoute qu'à défaut de fermer ils avaient pensé un temps envoyer les factures des différentes prestations aux communes, avec la plus importante pour la Ville de Genève, mais indique que deux fondations se sont substituées aux fonds cantonaux et communaux jusqu'à la fin de l'année. Elle dit à nouveau son inquiétude face au fait qu'aucune perspective d'aide de ces deux fondations ne s'est dessinée pour les années suivantes.

Une commissaire demande combien de gens suivent les cours chaque année.

M. Goldstein répond qu'entre 2000 et 2400 personnes les suivent.

Une commissaire, relevant que des plaintes ont été formulées face à la hausse des tarifs, demande aux personnes auditionnées si elles pourraient leur envoyer la réponse de M. Berset.

M^{me} Howald répond par la négative, précisant que ce courrier n'était pas adressé à Pro Senectute. Elle ajoute par ailleurs qu'elle ne diffuse pas non plus les lettres envoyées par M^{me} Kitsos et M^{me} Barbey-Chappuis.

Le président demande à quelle hauteur les 846 500 francs que coûtent les cours de Gym Seniors sont couverts par le revenu des ventes.

M. Goldstein répond que 2020 constitue une année compliquée à cet égard au vu des circonstances, mais indique que pour 2019 l'équilibre avait été atteint. Il précise que l'intégration de Gym Seniors dans Pro Senectute a demandé à cette dernière de calculer le coût réel des cours, dans lequel a dû être pris en compte le fait que Gym Seniors n'avait pas payé la TVA pendant des années. Il précise à ce titre que sans Pro Senectute Gym Seniors n'existerait probablement plus, et dit qu'ils restent persuadés que cette prestation est fondamentale dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Il évoque enfin le partenariat avec Cité Seniors, qui permet de donner des cours dans les parcs et sur la plage durant l'été, et relève la bonne collaboration avec les travailleurs de l'organisation.

Discussion et prises de position

Une commissaire démocrate-chrétienne demande si cette pétition concerne uniquement le sport, ou également les subsides à la personne âgée.

Le président répond que ce dossier concerne uniquement le sport, à savoir le département de M^{me} Barbey-Chappuis.

Une commissaire démocrate-chrétienne dit son regret quant au manque de clarté apporté par les personnes auditionnées dans leurs explications. Elle fait observer à ce titre qu'il a été répondu de manière évasive aux questions très précises d'un commissaire Vert, et note que Gym Seniors a été englobé par Pro Senectute sans que les usagers soient mis rapidement au courant.

La commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans ce sens, et déclare avoir été quelque peu déconcertée par cet embrouillamini de comptes. Elle se demande s'il ne serait pas avisé d'auditionner M^{me} Sumi, l'ancienne responsable de Gym Seniors, ou une autre ancienne responsable de l'association pour avoir une idée plus claire de la situation.

Un commissaire Vert relève qu'il lui a tout de même été répondu que cette fusion avait eu lieu car la Confédération ne voulait plus subventionner un sous-traitant de Pro Senectute, donc qu'il s'agissait d'une raison comptable plus que pratique.

Un commissaire libéral-radical fait observer à ce titre que cette fusion a permis de maintenir la subvention fédérale. Il note également le caractère très compartimenté de leur budget.

Le président relève que quand on connaît un peu le monde associatif, l'utilisation de 1 000 000 de francs utilisés sur les fonds signifie que l'on n'est pas au mieux de sa forme, et note à ce titre que l'on sentait bien le stress de M^{me} Howald à ce sujet.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déplore que les usagers de la Ville ne puissent plus bénéficier du tarif préférentiel qui leur était accordé auparavant.

Le président dit l'entendre, mais relève que l'association ne travaille pas uniquement pour la Ville.

Une commissaire socialiste fait observer que l'offre ne concerne que quatre cours qui n'ont pas été précisément mentionnés et note que les personnes concernées peuvent se tourner vers la Ville pour trouver une offre similaire moins chère. Elle abonde dans le sens de la remarque précédente du commissaire Vert, indiquant que c'est ici une logique comptable plus que pratique qui est à l'œuvre.

Le président déclare que comme aucune proposition précise n'est formulée quant à l'objet il fera inscrire ce dernier à l'ordre du jour de la séance du 15 juin 2021.

Un commissaire Vert relève que cela permettra de relire les notes de la séance où M^{me} Barbey-Chappuis avait été auditionnée sur la question.

Séance du 15 juin 2021

Vote de la pétition P-434

Le président ouvre la discussion sur cette pétition. Il rappelle que la commission avait décidé, suite à l'audition de Pro Senectute lors de la séance du 31 mai, de déterminer la suite à donner à cet objet lors de la séance suivante.

Une commissaire indique que le Parti démocrate-chrétien va voter en faveur du classement. Elle rappelle que la commission a entendu Mme Barbey-Chappuis qui a présenté devant elle la manière de faire du Service des sports en matière de subvention, et déclare ne pas avoir été convaincue par les arguments et les comptes assez vagues de Pro Senectute.

Une commissaire précise avoir lu le rapport d'activité de Pro Senectute et relève qu'il convient de les remercier pour leur travail. Même s'il existe d'autres cours proposés par la Ville de Genève, elle déclare que le classement de la pétition constituerait un signal négatif envoyé aux aînés de condition précaire. Elle estime qu'il serait par conséquent opportun de proposer une aide supplémentaire à cette catégorie de personnes afin que les cours soient plafonnés pour eux à 75 francs pendant toute l'année, au lieu des seuls six mois actuellement prévus. Elle propose donc d'adoindre à la pétition la recommandation suivante: «La commission des pétitions recommande que la Ville de Genève subventionne en partie les cours de Gym Seniors de manière à au moins permettre aux bénéficiaires des prestations complémentaires d'avoir accès à des prix réduits sur l'ensemble de l'année (au lieu de six mois à l'heure actuelle).»

Une commissaire relève que l'ensemble de la commission était dubitative après la dernière audition de Pro Senectute, qui n'a pas permis d'apporter beaucoup d'éclaircissements. Elle dit néanmoins la pertinence des propos de la commissaire et de sa proposition de recommandation, et déclare que le fait que les comptes de Pro Senectute ne sont pas clairs ne doit pas prêter les plus modestes. Elle indique par conséquent que le groupe socialiste soutiendra un renvoi au Conseil administratif de la pétition et la recommandation d'Ensemble à gauche.

Un commissaire indique que l'Union démocratique du centre votera en faveur du classement.

Votes

Le président annonce qu'il soumet tout d'abord au vote la recommandation formulée par Ensemble à gauche, à savoir: «La commission des pétitions recommande que la Ville de Genève subventionne en partie les cours de Gym Seniors de manière à au moins permettre aux bénéficiaires des prestations complémentaires

d’avoir accès à des prix réduits sur l’ensemble de l’année (au lieu de six mois à l’heure actuelle).»

La commission vote en faveur de la recommandation, qui est acceptée par 7 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve) contre 5 non (3 PLR, 2 PDC) et 2 abstentions (UDC, MCG).

Mis au vote, le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-434 assortie de la recommandation est accepté par 7 oui (1 EàG, 3 S, 3 PLR) contre 4 non (2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) et 3 abstentions (Ve).

PROJET DE RECOMMANDATION

La commission des pétitions recommande que la Ville de Genève subventionne en partie les cours de Gym Seniors de manière à au moins permettre aux bénéficiaires des prestations complémentaires d’avoir accès à des prix réduits sur l’ensemble de l’année (au lieu de six mois à l’heure actuelle).

Annexes:

- pétition P-434
- <https://publications.ge-pro-senectute.ch/ra-2020/ProSenectute-Geneve-Rapport-d-activite-2020.html#p=31>

P-434

Service du Conseil municipal

Commission des Pétitions

4 rue de la Colouvrenière

1204 Genève

Mesdames, Messieurs les député-e-s,

Les soussigné-ée -s tous participant-e-s aux cours de gymnastique senior organisés par Pro Senectute ont appris avec consternation la décision de la Ville de Genève de renoncer dès le premier janvier 2021 à ses subventions, faisant ainsi passer leur coût annuel de CHF 60.- à CHF 366.-

Il est certain que si de tels tarifs sont appliqués, un grand nombre de participants à ces cours, disposant de faibles revenus, se verront forcés d'y renoncer. Il s'agit donc d'une mesure profondément antisociale ; les économies réalisées à court terme se transformeront en frais supplémentaires pour la collectivité par la suite, lorsque les personnes concernées ne bénéficieront plus des bienfaits physiques et psychiques de cette activité.

En conséquence, nous demandons au Conseil municipal de la Ville de Genève de revenir sur cette décision et de rétablir les subventions

Avec nos meilleures salutations

Un groupe de seniors ulcérés

Pour adresse :

Olivier et Renée Chabloz

8, rue Soubeyran 1203 Genève

olivierchabloz@yahoo.fr 079 473 93 84